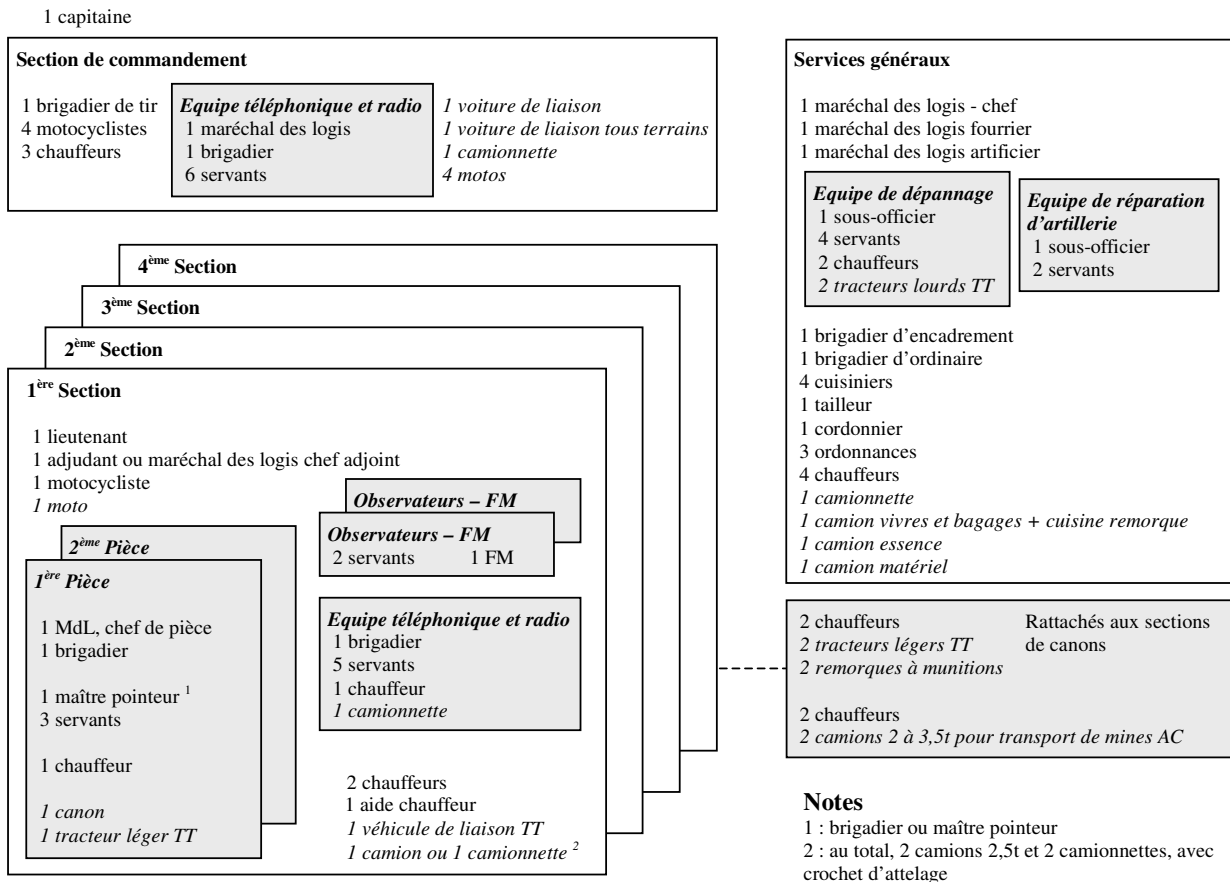


BATTERIE DIVISIONNAIRE ANTI-CHARS à matériel de 47mm tracté



Numérotation des batteries

La batterie divisionnaire anti-chars (BDAC) est la 10^{ème} batterie du RAD. Elle est rattachée à ce régiment, mais seul le chef de corps a autorité sur elle. Tactiquement, elle dépend directement de l'artillerie divisionnaire.

Armement collectif et dotation en munitions de 47 mm et mines AC

8 Canons de 47 mm AC Mle 1937 APX

en 4 sections de 2 canons
Dotation en munitions :
200 coups par canon

8 Fusils-Mitrailleurs 24/29

700 mines anti-chars

Transmissions

Chaque section possède 2 téléphones TM32, un central à 4 voies et un poste radio ER 17.

La section de commandement a 1 central de plus et 4 km de câble.

Véhicules automobiles

VLTT : Citroën-Kégresse P19

Tracteurs légers tous terrains : Citroën -Kégresse P17

Devaient être remplacés par le Somua MCJ ou le Hotchkiss V15T
5 personnels prennent place sur le tracteur en plus du chauffeur.

Tracteurs lourds : Somua MCG

BIBLIOGRAPHIE

Arendt Lt-Col : Aide-mémoire de l'officier de réserve d'infanterie. 1940
Denis E, Vauvillier F : Les batteries antichars. GBM 83, 2008
Ministère de la Guerre : Manuel du gradé d'artillerie légère. Lavauzelle, 1939
Mouretton, Capitaine : Manuel de l'officier de réserve d'artillerie. Lavauzelle, 1931
Ferrard S : Les matériels de l'armée de terre française 1940, tome 1. Lavauzelle, 1982
Ferrard S : 1940, l'armement terrestre. ETAI, 1999
Sharp L : The French Army 1939-1940, Vol IV. Military Press, 2005
Vauvillier F et Touraine JM : L'automobile sous l'uniforme. Massin Editeur, 1992

Version 1.0 – Janvier 2009

